



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> novembre 2023*

## **Projet de loi** **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des** **Services industriels de Genève pour l'année 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation 2024 des Services industriels de Genève est  
approuvé conformément aux chiffres suivants :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits :  | 1 353 millions de francs |
| b) total des charges :   | 1 309 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 44 millions de francs    |

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement 2024 des Services industriels de Genève,  
s'élevant à 320 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2024 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG), adopté par leur conseil d'administration en date du 29 juin 2023, et vous propose de l'approuver.

### **1. Commentaires généraux**

Le projet de budget 2024 des SIG s'inscrit dans un contexte énergétique toujours incertain et très volatil. Certes, en raison d'une météo clémente l'hiver dernier et d'une baisse de la consommation en Europe due aux mesures instaurées pour faire face à une éventuelle pénurie, les prix de l'électricité et du gaz ont entamé une tendance baissière depuis le début de l'année 2023, après avoir atteint des niveaux sans précédent en 2022. Mais les marchés demeurent peu rationnels et le spectre de la pénurie reste présent. Par ailleurs, les coûts d'approvisionnement 2024 porteront les stigmates de 2022, une large partie des achats pour les livraisons l'année prochaine ayant été réalisée l'année dernière afin de sécuriser l'approvisionnement du canton. En parallèle, l'inflation reste persistante, et les taux d'intérêt n'ont cessé d'augmenter depuis la sortie de la zone des intérêts négatifs, sous l'action de la Banque nationale suisse pour juguler la hausse des prix.

Malgré ce contexte, le budget 2024 des SIG démontre la volonté de l'entreprise d'assumer les objectifs ambitieux qui lui sont confiés en termes de transition écologique. Cela s'exprime, notamment, par l'accent mis, pour 2024, sur les investissements relatifs au déploiement des réseaux thermiques structurants, mais également par l'engagement croissant dans les autres activités destinées à faire face à l'urgence climatique (géothermie, solaire, programmes d'efficacité énergétique, gestion des déchets). En parallèle, les SIG restent attentifs à la qualité et à la sécurité de leurs missions historiques, comme en attestent les investissements prévus pour les réseaux et les ouvrages liés à ces activités (eau, électricité, gaz, etc.).

Le résultat de gestion<sup>1</sup> attendu pour 2024 s'établit à 44 millions de francs, soit un niveau supérieur de 16 millions de francs par rapport aux comptes 2022, et de 10 millions de francs par rapport au budget 2023. La hausse

---

<sup>1</sup> Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG. Il ne tient pas compte des effets comptables liés à la consolidation des participations de l'entreprise. Il exclut également les éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire.

devrait principalement résulter de l'effet favorable, en 2024, des contrats en offres d'électricité pluriannuels, qui, *a contrario*, ont généré des pertes en 2022 et 2023, ainsi que de l'activité thermique (croissance des volumes et moindres coûts d'approvisionnement par rapport au budget 2023).

Avec 320 millions de francs, le budget d'investissement est en augmentation de 108 millions de francs par rapport aux comptes 2022 et de 23 millions de francs par rapport au budget 2023. La forte hausse par rapport à 2022 traduit, d'une part, la reprise de certains projets ralentis par diverses difficultés et, d'autre part, la volonté de l'entreprise d'accentuer ses efforts en faveur de la transition écologique. Ainsi, près de 45% des investissements 2024 seront dédiés au déploiement des réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre, et à la poursuite des projets destinés à accroître la production d'énergies renouvelables locales (station de pompage du Vengeron, forages de géothermie sur nappes peu profondes, installations solaires, etc.). Les SIG continueront par ailleurs les travaux de rénovation de certains de leurs ouvrages historiques majeurs, tels que la station d'épuration d'Aire et la nouvelle usine des Cheneviers qui, toutes deux, sont essentielles pour permettre aux SIG d'assurer leurs missions historiques et, en outre, contribueront à alimenter en chaleur les réseaux thermiques structurants.

En parallèle de ces investissements ambitieux, et parce que la crise énergétique en renforce la nécessité, les SIG poursuivront leur engagement dans le programme éco21, en développant des partenariats et des accompagnements individualisés, notamment avec les collectivités publiques, les PME, les PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif est d'atteindre, à fin 2024, des économies de 281 GWh d'électricité et de 737 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le budget 2024 intègre également le volet d'éco21 destiné à soutenir les objectifs cantonaux en matière de réduction des déchets. Des dépenses totales de 19 millions de francs sont budgétées en 2024 pour l'ensemble des programmes éco21.

Les SIG poursuivront enfin le programme GEothermies, au bénéfice depuis 2020 d'une subvention fédérale, avec la réalisation, en 2024, des travaux préparatoires d'un troisième forage de moyenne profondeur.

## 2. Données essentielles

(MCHF)	Réel 2022	Budget 2023	Budget 2024
Produits	1 039	1 291	1 353
Achats d'énergies	-352	-609	-628
Charges de personnel	-267	-274	-286
Autres charges exploitation	-121	-112	-120
Redevances et incitations	-75	-83	-90
Autres produits et charges	-7	7	7
<b>Résultat d'exploitation -EBTDA</b>	<b>215</b>	<b>221</b>	<b>237</b>
Amortissements	-165	-165	-169
Charges financières nettes	-13	-12	-14
Prélèvements propriétaires	-10	-10	-10
<b>Résultat de gestion</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>44</b>
<b>Investissements</b>	<b>212</b>	<b>297</b>	<b>320</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>413</b>	<b>442</b>	<b>559</b>
EBTDA / Produits (%)	21%	17%	18%
Effectifs (EPT) fin de période	1 619	1 605	1 626
Ratio dette nette / EBTDA (multiple)	1.9	2.0	2.4

(\*) Chiffre du budget 2023 mis à jour sur la base du réel 2022 et des flux de trésorerie révisés attendus en 2023

### Produits et achats d'énergies

Le budget 2024 montre une hausse très significative des achats d'énergies par rapport aux comptes 2022 et, dans une moindre mesure au budget 2023. Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation des prix tant de l'électricité que du gaz durant l'année 2022, durant laquelle l'approvisionnement 2024 a été pour partie sécurisé. A cette tendance de marché s'ajoute, pour la troisième année consécutive, l'augmentation annoncée par Swissgrid de ses tarifs, pour 2024, en matière de prestations de transport en très haute tension. Bien qu'aujourd'hui la part de production propre et les contrats long terme conclus avec des fournisseurs suisses représentent environ 55% de l'électricité consommée à Genève par les clients régulés, les coûts des énergies devraient, selon les prévisions actuelles des

SIG, augmenter en 2024 d'environ 80% par rapport à 2022 (+3% par rapport au budget 2023). C'est dans ce contexte que le conseil d'administration des SIG a soumis pour approbation au Conseil d'Etat sa décision d'augmenter les tarifs de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les éventuelles évolutions des tarifs du gaz pour 2024 dépendront, quant à elles, des tendances de prix sur ce marché.

### ***Charges de personnel et autres charges d'exploitation***

Dans le contexte énergétique actuel, qui pèse sur les coûts d'approvisionnement, la maîtrise des charges d'exploitation reste une priorité des SIG. Néanmoins, afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés en termes de transition écologique, les SIG envisagent une augmentation des effectifs d'environ 0,5% par rapport aux comptes 2022, principalement pour les activités en développement. L'entreprise doit par ailleurs faire face à une inflation persistante, avec un taux de 2,2% retenu pour le budget 2024 sur la base des informations publiées par l'office cantonal de la statistique au moment de l'élaboration du budget. En conséquence de ce qui précède, les charges de personnel devraient être supérieures aux comptes 2022 (+18 millions de francs) et au budget 2023 (+12 millions de francs).

L'augmentation des autres charges d'exploitation par rapport au budget 2023 est, quant à elle, notamment liée au déploiement des compteurs intelligents, au renchérissement d'un certain nombre de fournitures et consommables, ainsi qu'à des nouveaux besoins technologiques. En parallèle, l'entreprise poursuit ses actions en matière d'optimisation de ses processus.

### ***Redevances versées par les SIG ainsi qu'autres produits et charges***

Les redevances 2024, budgétées à hauteur de 90 millions de francs, seront en augmentation par rapport aux comptes 2022 (+14 millions de francs) et au budget 2023 (+7 millions de francs). Cette évolution concerne essentiellement la redevance d'utilisation du domaine public (+12 millions de francs par rapport à 2022 et +5,3 millions de francs par rapport au budget 2023), en lien avec les adaptations des tarifs de la distribution électrique aux 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 2024. En effet, en application de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 (LSIG; rs/GE L 2 35), cette redevance est calculée en pourcentage du tarif d'utilisation du réseau et varie dès lors automatiquement en fonction de ce dernier.

Les incitations financières octroyées dans le cadre du programme éco21, destiné à accompagner les Genevoises et les Genevois vers davantage de sobriété en matière de consommation d'énergies, de production de déchets et d'émissions de CO<sub>2</sub> seront globalement stables par rapport aux comptes 2022 et au budget 2023.

Les principales contributions en faveur du canton et des communes, inscrites dans le budget 2024, sont les suivantes (montants en millions de francs) :

46	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7	Redevance pour l'utilisation de la force hydraulique
5	Fonds énergie des collectivités publiques
7	Redevance pour la gestion des eaux
5	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau
5	Intérêts sur le capital de dotation
10	Attribution d'une part du résultat de gestion

Les autres produits et charges incluent notamment les dépenses de recherche et développement, inscrites dans le budget 2024 pour un montant de 4 millions de francs et destinées à couvrir les dépenses de géothermie liées aux travaux préparatoires d'un nouveau forage. Ces dépenses seront pour une part importante couvertes par la subvention fédérale à recevoir de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les autres charges intègrent également l'activation d'une partie des charges de personnel imputées sur les investissements.

### ***Amortissements***

Les amortissements projetés dans le budget 2024 seront en hausse par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022, en lien avec la mise en service des nouvelles installations thermiques et le début du déploiement des compteurs intelligents.

### ***Charges et produits financiers***

Les charges financières nettes devraient légèrement augmenter par rapport aux comptes 2022 et au budget 2023, en raison de nouveaux besoins de financements et de la hausse des taux d'intérêt affectant en particulier les emprunts à taux variable contractés de longue date.

### ***Investissements***

Le budget d'investissements 2024 des SIG s'élève à 320 millions de francs. Ces dépenses, qui couvriront tant les besoins de renouvellement des réseaux et ouvrages historiques des SIG que les engagements en matière de transition écologique, comprennent notamment :

- 132 millions de francs pour les réseaux et ouvrages dédiés à l'électricité, le gaz, l'eau potable, les eaux usées, ainsi que le réseau télécom;
- 118 millions de francs pour le développement des réseaux thermiques, principalement structurants (GeniTerre et GeniLac);
- 12 millions de francs pour la production hydraulique et photovoltaïque d'électricité;
- 14 millions de francs pour la poursuite de la réalisation de Cheneviers IV.

La forte hausse des investissements par rapport, notamment, aux comptes 2022 (+108 millions de francs), concerne principalement le déploiement des réseaux thermiques et le renouvellement des installations de la station d'épuration d'Aire.

### **3. Conclusion**

Dans un contexte de tensions persistantes sur les marchés des énergies et d'inflation toujours élevée, le résultat de gestion des SIG reste budgété à un niveau de 44 millions de francs pour 2024. Cela permettra à l'entreprise de limiter la hausse de son endettement net, après plusieurs années de baisse, destiné à financer l'ambitieux programme d'investissements pour la transition écologique.

Le budget 2024 des SIG demeure le reflet d'une situation financière saine et maîtrisée.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

### *Annexe :*

*Budget 2024 tel qu'approuvé par le conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 29 juin 2023*



# Budget 2024

Validé par le Conseil d'administration le 29 juin 2023



## Introduction de M. Christian Brunier, Directeur général

*« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas »  
Victor Hugo*

### **Des marchés des énergies toujours sous tension...**

Dans un contexte géopolitique toujours difficile, les marchés des énergies sont restés marqués par des réactions souvent peu rationnelles en ce début d'année 2023, même si l'amplitude des variations observées s'est sensiblement amoindrie depuis quelques mois. Les projections actuelles montrent que les coûts des énergies devaient rester à un niveau très élevé au cours des 5 prochaines années, en hausse de plus de 1 milliard, soit +100%, par rapport aux 5 dernières années. L'année 2024, en particulier, portera les stigmates des très fortes hausses sur les marchés en 2022. Malgré sa production propre d'électricité, malheureusement insuffisante, et la valorisation de celle-ci au prix de revient, SIG subit pleinement les effets des marchés, ainsi que ceux de l'inflation, qui demeure persistante.

### **...qui confirment le bien-fondé de la stratégie de SIG en matière de transition écologique**

Ces tensions et incertitudes, auxquelles SIG doit faire face, tout en maintenant ses prestations essentielles à la population et aux entreprises du canton, ont confirmé le bien-fondé de la stratégie de l'entreprise en matière de transition écologique et de contribution à l'indépendance énergétique du canton. Le budget 2024 et le plan d'affaires 2024-2028 mettent en évidence un plan d'investissements à la hauteur des ambitions dans ces domaines. L'accent sera, sans conteste, mis sur le déploiement des réseaux thermiques structurants, GeniTerre et GeniLac, après le soutien obtenu dans les urnes il y a 18 mois. L'entreprise prévoit d'y consacrer près de 600 millions dans les 5 années à venir. SIG restera par ailleurs un acteur et activateur essentiel pour la réussite des objectifs cantonaux en matière de développement photovoltaïque, qui connaît une croissance notoire depuis plusieurs mois. Au total, sur un plan quinquennal d'investissements de 1.7 milliard, 800 millions seront directement consacrés à la transition écologique. En outre, certains ouvrages dédiés aux missions historiques de SIG, dont le renouvellement ou le développement est prévu dans les 5 ans, contribueront aussi, à terme, à la transition écologique. C'est le cas en particulier de la station d'épuration d'Aire ou encore de la future usine de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers, qui, toutes deux, permettront notamment d'apporter une partie de la chaleur au réseau GeniTerre. Enfin, l'entreprise va poursuivre le développement de la géothermie, et restera très engagée dans les programmes éco21, tant d'économies d'énergies et de CO<sub>2</sub> que de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire, car la priorité reste de moins consommer (sobriété heureuse) avant de mieux consommer.

L'entreprise, dans son ensemble, s'engage dans la transition écologique, afin, d'une part, de contribuer à la sobriété et, d'autre part, de permettre au canton de sortir au plus vite des énergies fossiles. Mais même si la mobilisation de SIG est essentielle, celle de l'écosystème, dans son entièreté, reste un défi pour mener cette évolution écologique à Genève, en Suisse et dans le monde.

### **Sobriété économique et performance responsable**

SIG s'attache à assurer une croissance maîtrisée et durable de ses activités en développement, qui tient compte des capacités humaines et financières de l'entreprise, et qui ne doit jamais porter préjudice aux objectifs de sécurité et de fiabilité qui restent des priorités de l'entreprise. Le postulat de maîtrise du cadre financier passé par la recherche permanente d'optimisation des coûts et des processus, mais également par l'application de tarifs justes. Les actions réalisées par SIG ces dernières années et prévues à l'avenir, permettront de contenir l'endettement en 2024, malgré un niveau élevé d'investissements. En parallèle, l'entreprise met en œuvre les conditions qui doivent lui permettre de lever des fonds aux meilleures conditions possibles, dans le respect de l'enveloppe de 500 millions validée par le Conseil d'Etat pour la période 2022-2026.

Ces nombreux défis qui attendent l'entreprise, ne sauraient être relevés sans la confiance qui lie l'entreprise à ses parties prenantes, en particulier ses propriétaires. Cette confiance reste une priorité de l'entreprise.

## Contexte politico-législatif

### Au niveau fédéral

Depuis la guerre en Ukraine, et dans un contexte d'urgence, le Conseil fédéral a mis en consultation, durant l'année 2022, différents projets d'ordonnances prévoyant des mesures de gestion réglementée de l'électricité et du gaz en cas de pénurie (restrictions et interdictions d'utilisation de l'énergie, contingentements, délestages) ; ces ordonnances seront adoptées en fonction des besoins. Le 30 septembre 2022, le Parlement a par ailleurs adopté la Loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFIEI).

Les débats parlementaires relatifs au projet global de modification de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et de la Loi sur l'énergie (LEne) ont commencé courant 2022. Le Parlement compte adopter ces lois d'ici l'automne, avant la fin de la législature actuelle, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve d'un référendum. Une ouverture complète du marché de l'électricité a d'ores et déjà été refusée par les deux chambres. Afin d'éviter toute interruption de soutien aux énergies renouvelables, le Parlement avait déjà révisé la LEne fin 2021 ; cette révision généralisait notamment l'instrument des contributions d'investissements à tous les types d'installations renouvelables jusqu'à fin 2030 et ce, dès 2023.

Le Conseil fédéral a décidé de remanier le projet de nouvelle Loi sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz), à la lumière des enseignements de la crise ukrainienne ; le nouveau projet est prévu pour mi-2024.

Dans l'attente d'un nouveau projet de loi sur le CO<sub>2</sub>, après le refus du projet initial par le peuple, le Parlement a prolongé la loi existante jusqu'à fin 2024, permettant ainsi de maintenir l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que le système d'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (y compris conventions avec la Confédération). Fin 2022, le Conseil fédéral a adressé au Parlement un nouveau projet de révision de la loi, qui s'appuie sur des incitations plutôt que des augmentations de taxes ; ce projet est actuellement traité en commission.

Le 30 septembre 2022, le Parlement a adopté, en tant que contre-projet indirect à l'initiative des glaciers, une nouvelle loi-cadre intitulée « Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique » (LCI). Celle-ci vise à inscrire dans la loi, l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050, sans interdiction générale des agents énergétiques fossiles. La loi a été adoptée le 18 juin 2023 ; l'initiative des glaciers sera de ce fait retirée.

Lors de la votation du 25 septembre 2022 concernant la réforme de l'AVS (AVS 21), le peuple a accepté une augmentation des taux de TVA afin de financer l'AVS. Fin 2022, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette réforme AVS 21 et l'augmentation des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (taux normal 8.1% et taux réduit 2.6%, contre 7.7% et 2.5% actuellement).

### Au niveau cantonal

Par référendum obligatoire, le 13 février 2022, le peuple a accepté la modification de la Constitution cantonale, prévoyant l'introduction d'un monopole sur les réseaux thermiques structurants (RTS). En vertu de la modification apportée à la loi cantonale sur l'énergie (LEn), ce monopole a été confié à SIG. L'entrée en vigueur du nouveau cadre législatif entourant les RTS est attendue pour fin 2023 ou début 2024. Courant 2023, le Conseil d'Etat a déjà adopté les cartes de déploiement des RTS 2030 (contraignante) et 2050 (objectifs). En parallèle, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les ressources du sous-sol (LRSS), qui confie notamment l'utilisation des nappes du domaine public à des fins géothermiques à SIG, n'a pas encore été fixée par le Conseil d'Etat.

Une révision de la Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) a été adoptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022. Le projet de règlement d'application est en cours de préparation, et le Conseil d'Etat n'a pas encore déterminé son entrée en vigueur.

## Evolution des marchés des énergies

### Marché de l'électricité

Les prix du marché européen de l'électricité ont considérablement augmenté en 2022, pour atteindre un pic au mois d'août avec un record de 985 €/MWh le 26 août 2022 pour une livraison 2023 en Suisse. L'origine de cette augmentation continue provenait principalement des difficultés d'approvisionnement sur le marché du gaz, provoquées par la guerre en Ukraine, des indisponibilités du parc nucléaire d'EDF à la suite de problèmes de corrosion sous contraintes dans plusieurs centrales et enfin d'actions spéculatives sur les marchés.

Par la suite, un automne et un début d'hiver très doux, la remise en fonction du parc nucléaire français, ainsi qu'un niveau de remplissage des stocks de gaz européens élevé avec, notamment un approvisionnement en GNL satisfaisant, ont permis une très nette détente des prix qui s'est prolongée jusqu'en 2023.

### Marché du gaz

L'Union européenne est sortie de l'hiver 2022-2023 avec un approvisionnement énergétique assez solide et des niveaux de stock proches des maxima historiques durant la période hivernale. Cela a permis au prix du gaz, dans différentes zones du marché européen, de revenir à des niveaux plus proches de la norme.

Le prix du gaz pour l'hiver 2023 est ainsi passé de 75 €/MWh en début d'année, à 48 €/MWh le 22 mai 2023. La différence actuelle relativement importante entre le prix spot et celui de l'hiver 2023 est due au risque que l'offre ne puisse pas répondre à une augmentation importante de la demande dans le cas d'un hiver froid et du fait de la diminution des flux depuis la Russie. En revanche, grâce à des stocks bien remplis, qui ont favorisé une injection inférieure à la moyenne durant la période estivale, le prix spot du marché continue sa tendance baissière depuis quelques mois.

Les stocks européens s'élevaient aux environ de 65% à fin mai 2023, soit environ 20 points de pourcentage de plus que la moyenne des 5 dernières années. Cela a été rendu possible par la réduction considérable de la consommation dans les pays européens. La demande a chuté de près de 20% cet hiver, en raison des températures plus douces que la normale, et des mesures d'économies d'énergies qui ont été décidées dans les différents pays.

## Principales hypothèses du Budget 2024

### Réseaux

- Distribution d'électricité :
  - Hausse de la consommation d'électricité de 0.6% par rapport à 2023, et de 3.3% par rapport à 2022, en prévision des nouveaux raccordements et de l'effet du déploiement de la thermique ;
  - Hausse (de 3.83% à 4.13%) de la rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques, fixée par la Confédération (DETEC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
  - Augmentation du tarif moyen de l'utilisation du réseau électrique de 15% au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour couvrir principalement la hausse des tarifs Swissgrid, l'augmentation du WACC et les coûts du déploiement des compteurs intelligents ;
  - Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, facturation par Swissgrid de la réserve hivernale (1.2 cts/kWh).
- Distribution de gaz :
  - Hausse des volumes distribués de 11% par rapport à 2022, marquée par un hiver très clément.
- Eau potable et eaux usées :
  - Stabilité des volumes distribués ;
  - Absence de modification tarifaire en 2024.
- Telecom :
  - Connexions FTTH (Fiber to the Home) supérieures de 17% par rapport à 2022, grâce aux nouveaux raccordements des fournisseurs et à l'utilisation du réseau FTTH pour le transfert des données des compteurs intelligents.
- Tous réseaux :
  - Hausse des investissements visant, d'une part, à garantir la fiabilité et la sécurité des prestations essentielles, et, d'autre part, à développer ou à réaliser certains nouveaux ouvrages.

### Energies

- Electricité :
  - Baisse, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, du niveau du forfait de coûts de gestion et bénéficiant approprié selon la directive 3/2022 de l'EiCom, à 60 CHF par installation et par année ;
  - Hausse du tarif moyen de l'énergie électrique de 14% au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en raison de l'augmentation des coûts d'approvisionnement en électricité.
- Gaz :
  - Tendance baissière des coûts d'approvisionnement par rapport au budget 2023.
- Thermique / Géothermie / Solaire :
  - Croissance des volumes thermiques pour atteindre 625 GWh en 2024, (soit +35% par rapport à 2022) avec une augmentation, en parallèle, des investissements ;
  - Travaux préparatoires pour un forage géothermique (frais de recherche & développement) ;
  - Installation de 5 MWc (puissance installée) complémentaires de solaire.
- Autres activités :
  - Montée en puissance de l'engagement en matière d'électromobilité sur domaine privé et publique.

### Autres

- Augmentation salariale (y compris inflation) de 2.2%.

## Chiffres clés

(MCHF)	Réel 2022	Budget 2023	Budget 2024
Produits	1 039	1 291	1 353
Achats d'énergies	-352	-609	-628
Charges de personnel	-267	-274	-286
Autres charges exploitation	-121	-112	-120
Redevances et incitations	-75	-83	-90
Autres produits et charges	-7	7	7
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>	<b>215</b>	<b>221</b>	<b>237</b>
Amortissements	-165	-165	-169
Charges financières nettes	-13	-12	-14
Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
<b>Résultat de gestion</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>44</b>
<b>Investissements</b>	<b>212</b>	<b>297</b>	<b>320</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>413</b>	<b>442</b>	<b>559</b>
EBITDA / Produits (%)	21%	17%	18%
Effectifs (EPT) fin de période	1 619	1 605	1 626
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	1.9	2.0	2.4

(\*) : chiffre mis à jour sur la base du réel 2022 et des flux de trésorerie révisés attendus en 2023

### Commentaire général

Le budget de SIG est une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il présente par conséquent les résultats économiques attendus des activités de SIG, sans les effets de la consolidation des sociétés du groupe, et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

En règle générale, le budget de l'entreprise ne tient pas compte de l'application des normes IFRS. Ainsi, il n'inclut ni les corrections de valeurs d'actifs, ni les variations actuarielles relatives aux engagements de retraite, qui sont difficilement prévisibles. Toutefois, l'entreprise peut être amenée à considérer certaines normes IFRS dans le budget, lorsque celles-ci n'affectent que la présentation du compte de résultat ou des investissements, et ce, en vue de faciliter la comparaison du budget puis des comptes de gestion avec les comptes consolidés de l'entreprise.

L'estimé de la dette nette à fin 2023, servant de base de départ pour la prévision du budget 2024, a été revu à la baisse de 53 MCHF par rapport au niveau inscrit dans le budget 2023, en anticipation d'un niveau d'investissements attendu pour 2023 inférieur au budget. Cette revue à la baisse se fonde sur les informations disponibles à la date de préparation du budget.

## Principaux commentaires

### Synthèse

Le résultat de gestion 2024 de SIG devrait s'établir à 44 MCHF, soit un niveau supérieur de 16 MCHF par rapport au réel 2022 (environ +60%) et de 10 MCHF par rapport au budget 2023 (environ +30%). La hausse est attendue au niveau du résultat d'exploitation (EBITDA), en augmentation de 22 MCHF (+10%) par rapport au réel 2022 et de 16 MCHF (+7%) par rapport au budget 2023. Cette amélioration du résultat d'exploitation devrait notamment résulter des contrats en offres d'électricité pluriannuels, ainsi que de l'activité thermique (croissance des volumes et moindres coûts d'approvisionnement par rapport au budget 2023).

Reflétant l'engagement très fort de l'entreprise en matière de transition écologique, afin de répondre à l'urgence climatique, les investissements 2024 sont budgétés à hauteur de 320 MCHF, à comparer aux 297 MCHF du budget 2023 et aux 212 MCHF du réel 2022. La très forte hausse attendue par rapport à l'année 2022 est principalement attribuable aux activités qui concourent, dans les années à venir, à la production d'énergies renouvelables. En 2024, l'accent sera mis tout particulièrement sur le déploiement des réseaux thermiques structurants.

L'ambitieux programme d'investissements prévu par l'entreprise la contraint à se réendetter, après une période de fort désendettement initiée en 2015. Grâce à la croissance attendue du résultat, l'évolution de l'endettement net à fin 2024 devrait toutefois rester maîtrisée, comme le démontre le ratio qui permet de mesurer la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette (« dette nette/EBITDA »), attendu pour 2024 à 2.4 années (contre 2 années dans le budget 2023).

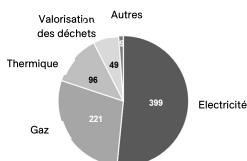
### Produits

Le budget 2024 prévoit une hausse significative des produits par rapport au réel 2022 (+314 MCHF, soit +30%), et, dans une moindre mesure, par rapport au budget 2023 (+62 MCHF, soit +5%).

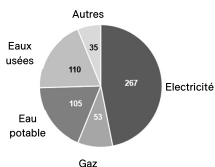
Cette hausse, principalement attendue de la partie Energies, qui devrait augmenter de +266 MCHF (+53%) par rapport au réel 2022, résultera à la fois des ventes de gaz et d'électricité, en miroir de la forte augmentation des coûts d'approvisionnement de ces deux fluides entre le réel 2022 et le budget 2024. Pour faire face à la forte augmentation du coût des énergies, mais aussi des tarifs de Swissgrid, ainsi qu'aux dépenses complémentaires nécessaires pour le déploiement des compteurs intelligents, l'entreprise a notamment été contrainte d'annoncer une hausse de ses tarifs de l'électricité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les produits des contrats en offres d'électricité seront également en forte hausse entre le réel 2022 et le budget 2024.

La progression des revenus de la thermique devrait, quant à elle, se poursuivre, principalement avec la croissance des volumes raccordés (environ +35% de GWh entre le réel 2022 et le budget 2024).

Energies - 774 MCHF



Réseaux - 570 MCHF



## Achats d'énergies

Comme indiqué précédemment, le budget 2024 prévoit une hausse substantielle des achats d'énergies, notamment par rapport au réel 2022 (+275 MCHF, soit +78%) ; ils devraient s'établir à un niveau de 628 MCHF. Cette augmentation conséquente des coûts d'approvisionnement en électricité et en gaz avait déjà été pour partie reflétée dans le budget 2023. Les prix sur les marchés ont connu une tendance haussière dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2021, dont l'effet s'est accentué en 2022 avec la guerre en Ukraine et les incertitudes concernant la disponibilité de gaz pour l'hiver 2022/2023. Lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2022, les prix ont été marqués par une volatilité extrême avec des niveaux historiquement élevés qui impacteront les livraisons en 2024.

En parallèle, et pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Swissgrid augmentera ses tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour ses prestations de transport en très haute tension (+15 MCHF par rapport au budget 2023 et +28 MCHF par rapport à 2022).

## Charges de personnel

Pour répondre aux besoins des activités en développement, les effectifs de l'entreprise ont été revus à la hausse ; ils sont prévus à un niveau de 1'626 équivalents plein temps à fin 2024. De ce fait, et compte tenu de l'évolution projetée des salaires en lien avec une inflation persistante, il est attendu que les charges de personnel s'élèvent à 286 MCHF en 2024, en hausse de +12 MCHF par rapport au réel 2022 et de +18 MCHF par rapport au budget 2023.

## Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont prévues à un niveau quasiment stable par rapport au réel 2022, mais en hausse par rapport au budget 2023 (+8 MCHF) en raison, notamment, du déploiement et de l'exploitation des compteurs intelligents, du renchérissement d'un certain nombre de fournitures et consommables, et de la maintenance des nouvelles installations de la thermique.

Il est prévu que la hausse de ces charges soit en partie compensée par des pistes d'optimisation issues du nouveau programme, lancé dans ce domaine par l'entreprise début 2023, intitulé « Sobriété partagée ».

## Redevances versées par SIG

Les redevances versées par SIG, qui comprennent principalement la redevance pour l'utilisation du domaine public ainsi que d'autres redevances cantonales au bénéfice des propriétaires de l'entreprise, les incitations éco21 (programmes d'économie d'électricité, de réduction du CO<sub>2</sub> et d'optimisation de la gestion des déchets), ou encore la contribution au fonds fédéral pour les micropolluants, sont budgétées à hauteur de 90 MCHF en 2024. La hausse prévue par rapport au budget 2023 (+7 MCHF) concerne notamment la redevance d'utilisation du domaine public, qui devrait croître de façon automatique, du fait de sa formule de calcul basée, selon la LSIG, sur le tarif d'utilisation du réseau électrique.

## Amortissements et charges financières nettes

Il est prévu que les amortissements 2024 augmentent par rapport au budget 2023 et au réel 2022, en lien avec la mise en service de nouveaux ouvrages de l'activité de la thermique et des compteurs intelligents. Il en sera de même pour les charges financières nettes, qui devraient croître en raison du besoin de financement pour les investissements et de la hausse des taux d'intérêts sur les marchés.

## Investissements

Le budget 2024 prévoit 320 MCHF d'investissements, soit un montant en forte augmentation par rapport au réel 2022 (+108 MCHF), et, dans une moindre mesure, par rapport au budget 2023 (+23 MCHF). Ce niveau d'investissements doit permettre le développement et le maintien des réseaux historiques de SIG, ainsi que le développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la transition écologique.

La répartition du budget 2024 des investissements opérationnels est la suivante :

- 43% pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 49% pour les énergies (et plus particulièrement 39% pour les réseaux thermiques) ;
- 8% pour l'informatique, les bâtiments administratifs et les nouveaux secteurs de l'électricité (mobilité et microgrids).

(MCHF)	Réel 2022	Budget 2023	Budget 2024
<b>Réseaux</b>	<b>86</b>	<b>120</b>	<b>132</b>
Electricité (y.c. compteurs)	40	47	45
Gaz	6	15	13
Eau potable	14	18	20
Eaux usées	18	33	48
Telecom	7	6	6
<b>Energies</b>	<b>104</b>	<b>148</b>	<b>151</b>
Réseaux thermiques structurants	75	87	100
Réseaux thermiques non structurants	10	8	18
Photovoltaïque	4	8	7
Hydraulique	2	4	5
Valorisation des déchets : Cheneviers IV	10	36	14
Valorisation des déchets : autres	3	4	6
<b>Autres opérationnels</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
<b>Investissements opérationnels</b>	<b>211</b>	<b>291</b>	<b>306</b>
<b>Investissements financiers</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>297</b>	<b>320</b>

La hausse des investissements entre le réel 2022 et le budget 2024 s'explique essentiellement par :

- Le développement des réseaux thermiques, en particulier dans le cadre des programmes GeniTerre (ouvrages de production et réseaux) et GeniLac (poursuite de la réalisation de l'Axe Stratégique Réseaux ainsi que de la Station de pompage du Vengeron) ;
- Les travaux à la station d'épuration d'Aire, pour la rénovation des installations, le traitement des micropolluants et les études détaillées concernant le remplacement des équipements du séchage des boues ;
- La croissance des investissements dans les nouveaux secteurs de l'électricité, tels que les compteurs intelligents, la mobilité et les « microgrids ».